



**Arrêté municipal de remise en service de l'éclairage public
aux abords du Centre Historique Minier**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route, le code rural et le code de l'environnement,

Vu l'arrêté n°2022/1101 du 21 novembre 2022 relatif à l'extinction de l'éclairage public,

Considérant les festivités organisées à l'occasion des 40 ans du Centre Historique Minier et la forte affluence du public attendue entre le 3 et le 20 mai 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des visiteurs du musée à cette occasion,

Arrête

Article 1^{er} :

Durant la période nocturne, et pour des raisons sécuritaires, l'éclairage public sera remis en service aux abords du Centre Historique Minier du vendredi 3 mai 2024 au lundi 20 mai 2024 inclus.

Article 2 :

L'arrêté municipal n°2022-1101 sera donc suspendu durant la période précitée.

Article 3 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Président du Centre Historique Minier.

Fait à Lewarde, le 29 avril 2024

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

